

Novembre, 2020

Objet : Conditions d'utilisation et de diffusion des 3 films CLIMAERA d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Diffusion : Novembre 2020

Producteur : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Agence de production - réalisation : Compose it prod, 8 Cours Général Giraud, 69001 Lyon

<https://composeitprod.fr/>

Vidéos financées par le fond européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du projet CLIMAERA inscrit dans le programme ALCOTRA et par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

[Le chauffage au bois pollue, mais peut-être plus pour longtemps](#)

<https://youtu.be/-2g9NwMys1A>

[Voitures hybrides et électriques : une perspective d'avenir pour améliorer la qualité de l'air ?](#)

<https://youtu.be/x-wJSE7oNcg>

[Agriculture : comment l'amélioration des pratiques peut-elle améliorer la qualité de l'air ?](#)

https://youtu.be/gGcl8ksrV_4

Les films réalisés dans le cadre du projet CLIMAERA sont la propriété d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Les films sont librement diffusables sur le web (site internet, réseaux sociaux...), pour un usage non commercial et par le biais de leurs liens d'intégration YouTube.

La télédiffusion des films sur les chaînes nationales et locales est autorisée sous couvert d'informer Atmo Auvergne-Rhône-Alpes du type de diffusion (reportage, encart pub etc...) de la chaîne et de l'heure de la diffusion.

La diffusion publique de l'ensemble des médias (événement, réunion etc.) est également possible sur demande à communication@atmo-aura.fr

Vous ne pouvez pas modifier librement les œuvres. Pour tous souhaits de modification, faire une demande à communication@atmo-aura.fr

Dans tous les cas, vous devez faire mention visible d'« Atmo Auvergne-Rhône-Alpes »

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, tous droits réservés – 2020

Contact : communication@atmo-aura.fr

Conditions valables sur le territoire : monde pour une durée de 5 ANS.